

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

NONIDI 29 Thermidor.

(Ere Vulgaire).

Dimanche 16 Août 1795.

Achat de six mille chevaux, fait par les Anglais dans le Holstein. — Bruit de la conclusion de la paix entre la France et l'Empire. — L'escadre russe fait voile pour la mer du Nord. — Arrivée du comte d'Artois en Angleterre. — Projet d'une nouvelle descente des Anglais sur nos côtes. — Fête célébrée à Bruxelles pour l'anniversaire du 10 août. — Arrêté du comité de salut public, qui fait remise à la Belgique de toutes les contributions militaires restant à payer. — Décret qui déclare non-avenus les jugemens révolutionnaires. — Décret sur les monnoies. — Lecture de l'acte constitutionnel. — Avantages remportés par l'armée d'Italie.

A V I S.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Thermidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 liv. pour six mois, et 50 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui n'enverront point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Hambourg, du 1^{er} août.

Les Anglais ont acheté dans le Holstein six mille chevaux, qui vont être embarqués sur des navires rassemblés sur l'Elbe & sur le Wezer avec des dépenses excessives. Sur l'Elbe seulement on a frêté 72 navires, à 800 livres sterling de frêt pour chacun d'eux. Les Anglais se chargent en outre de l'arrangement intérieur de ces bâtimens, qui seront disposés en écuries tapissées de nattes très-épaisses. Les chevaux seront suspendus dans des nattes, qui ne sont pas ici en quantité suffisante, & dont on attend une cargaison entière.

Plusieurs capitaines de bâtimens américains se sont refusés à frêter leurs navires, attendu que les Anglais n'emploient que des bâtimens neutres pour cette expédition. Or, il faut penser que les capitaines & les équipages qui, séduits par l'appât de l'or, seront punis de cette soif de gain; car, au lieu d'être conduits, comme on le leur dit, en Irlande & en Angleterre, en droite de la destination de ces chevaux, on les forcera de faire voile en droiture vers la Vendée. Les Anglais croient retirer un double avantage de cette manœuvre artificieuse; d'abord ils ne risquent pas leurs propres navires, & en second lieu, ils espèrent ainsi de faire naître de la froideur & de la défiance entre la France & les gouvernemens neutres,

dont les navires seront employés à cette dangereuse expédition.

Samedi dernier, le prince Frédéric d'Orange, deuxième fils du ci-devant stathouder, arriva ici & en partit peu après pour Osnabruck. On assure qu'il va se mettre à la tête d'un corps de 20 mille hommes soldés par l'Angleterre, & destinés à tenter la conquête de la Hollande. On remarque que la femme du stathouder ne cesse de travailler à Berlin pour intéresser le roi de Prusse, son frere, au sort de sa famille. Le succès de ces projets paroit être d'autant plus incertain, qu'on sait que la cour de Berlin vient de nommer le comte de Rode, son ambassadeur, auprès de la république française.

La nouvelle se répand ici que la paix entre la France & l'Empire vient d'être conclue, & que la paix avec l'Autriche ne tardera pas à l'être.

Il paroit décidé que l'escadre russe, qui a déjà quitté la rade de Copenhague & a fait voile pour la mer du Nord, n'entreprendra rien contre la France, quoique l'Angleterre lui ait offert deux millions sterling à cet effet. On croit aussi que le roi de Prusse obtiendra une plus grande part dans le nouveau partage de la Pologne. La politique qui préside à tous ces arrangemens n'est pas encore entièrement développée; mais on s'attend à la bien connoître très-incessamment.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 5 août.

Le comte d'Artois, venant de Bremerleche, est arrivé le 2 de ce mois aux Dunes; il a fait la traversée à bord du vaisseau *l'Asie*, de 64 canons, capitaine Pringle. On débite ici que le mauvais succès de la première expédition sur les côtes de Bretagne, a déterminé le ministère à en projeter une seconde, à laquelle on donnera une force indépendante de l'assistance des cheuans & des vendéens.

En conséquence, nos papiers annoncent qu'il y aura 35 vaisseaux de ligne à Spithéad, & que 50 mille hommes de troupes de débarquement vont être rassemblés à Ben-

hampton, où elles se tiendront prêtes à mettre à la voile au premier ordre. On attend un grand convoi de Brème & de l'Elbe, qui nous fournira des chevaux pour l'expédition projetée.

Les papiers de l'opposition traitent de rêveries tous ces projets d'invasion en France; ils prétendent, avec grande apparence de raison, qu'ils ne peuvent réussir qu'à l'aide des Français, & que rien n'est moins assuré que ce penchant qu'on suppose aux républicains de changer de forme de gouvernement. « Et en effet, dit un de ces papiers, comment croire qu'un peuple que quinze mois de la tyrannie la plus atroce comme la plus absurde n'ont pu dégoûter d'un gouvernement républicain, ire s'en dégoûter, aujourd'hui qu'une nouvelle constitution va lui donner les moyens les plus efficaces d'obtenir enfin cette justice & cette liberté qui a été le but général de la révolution? »

Nos derniers papiers font mention de différentes expéditions des Français dans les Antilles, où leurs succès ont été balancés. Ils paroissent avoir échoués à la Dominique, où ils avoient débarqué 500 hommes; mais en revanche ils ont repris la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie & la Martinique, à l'exception du fort Bourbon. A Saint-Vincent, les Anglais ont perdu dix-sept Français faits prisonniers; aussi-tôt que le gouverneur français de la Grenade en a eu connoissance, il a fait pendre l'ancien gouverneur anglais & quarante-deux notables du pays.

Déjà les feuilles ministérielles ont changées de ton, & le cri de paix semble n'être plus étranger au ministère: déjà on fait entendre au peuple, qui souffre d'une guerre qu'il maudissoit, que l'Angleterre a seule tiré avantage des circonstances, & que si toute l'Europe se trouve heureuse d'acheter la paix par des sacrifices, la Grande-Bretagne seule en recueillera les fruits. Maîtresse des mers, en possession paisible de l'Indostan, elle espère réparer bientôt les désastres des colonies occidentales, tandis que la France aura long-tems à pleurer sur des cendres & des ruines. En un mot, Pitt, qui n'a pas peu contribué aux dissensions françaises, espère que Polivier ne détruira pas les germes de la discorde qui les dévore.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 thermidor, (11 août, v. st.)

La journée mémorable du 10 août, a été célébrée hier, en cette ville, par une fête militaire, très pompeuse. La garnison de Bruxelles se forma en équerre autour de la promenade du Parc, vers les onze heures du matin: à midi, les représentans du peuple, accompagnés de toutes les autorités civiles & militaires, passèrent devant le front de la troupe, rangée en bataille. Le cortège étant rentré dans le Parc, alors des décharges multipliées d'artillerie, un feu roulant de mousqueterie, & le bruit de toutes les cloches, annoncerent aux habitans de cette ville, l'anniversaire de la chute du trône. Les représentans, toujours accompagnés des différentes autorités constituées, se placèrent au-dehors de la promenade, & toute la garnison défila devant eux, au bruit d'une musique guerrière. La troupe alla ensuite se ranger en bataillon carré sur la place de la Liberté: c'est alors qu'un des représentans prononça un discours énergique, analogue aux circonstances, qui finit par les cris de *vive la république! vive la liberté!* L'après-midi, les militaires de la garnison se rassemblèrent dans le Parc, où on leur distribua des rafraichissemens, pendant qu'une musique placée dans la promenade, rappela, à ces braves gens,

leurs combats & leurs triomphes. Les représentans ont donné, à cette occasion, un dîner & un bal.

Le représentans Lefebvre, qui devoit se rendre à Anvers pour y proclamer l'ouverture de l'Escout, n'est point parti avant-hier comme on le croyoit; mais son voyage n'est que différé, & il aura lieu dans le courant de cette semaine.

Le comité de salut public de la convention vient de prendre un arrêté par lequel il fait remise à la Belgique de toutes les contributions militaires restant à payer, & qui se montent encore à environ 40 millions de livres. Mais afin que le gouvernement français ne soit point lésé par cet acte de générosité, il sera établi une taxe de 3 pour 100 sur toutes les propriétés foncières, payable en deux années.

La maison de Walkiers vient de prendre des engagements avec les comités de gouvernement de la convention, pour l'entretien & la subsistance de toutes les troupes qui se trouvent dans la Belgique. Les soumissions de cette maison se montent à au-delà de 40 millions en numéraire; car il n'est plus question actuellement ici d'assignats; aucune affaire ne se fait plus en papier, à cause de son peu de valeur. L'on assure qu'il vient d'être donné des ordres ici pour acheter des dentelles de la plus grande beauté, destinées à la fille de Louis XVI.

La mission du représentans Lefebvre, expirant dans quelques jours, le représentans Ramel est déjà arrivé pour le remplacer.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille.

Il est enfin décidé, mais bien décidé, qu'ici le dimanche a avalé le décadi. Jusqu'à présent, la chose a paru douteuse, non que quelqu'un travaillât la dominicale, mais parce que quelques personnes étoient inactives quand la décade arrivoit. Le 10 du courant, il n'a pas été possible d'élever de doute; les boutiques ont été ouvertes, les étals des petits marchands garnis, les guenilles des fripiers étalés, & tous les travaux en activité, comme si ce n'avoit pas été jour de repos. Il faut dire aussi que l'avant-veille, les marseillais avoient fêté le saint dimanche, que la veille ils avoient célébré le bienheureux neuf thermidor, & que le jacobite décadi ne pouvoit pas avoir deux plus dangereux voisins.

DÉPARTEMENT DU DOUBS.

Extrait d'une lettre de Montaudon, près Saint-Hyppolite, le premier août

Je vous avois promis, messieurs, de vous rendre compte de mon voyage de Paris aux frontières Helvétiques; je vous tiens parole. Ce qui m'a le plus frappé dans les premiers jours de la route que j'ai faite à pied, ce sont les variations étonnantes dans le prix du pain, d'un village à l'autre. Elles étoient peu raisonnables, si peu dépendantes des causes ordinaires qui peuvent influer sur la hausse ou la baisse des denrées, que je n'ai pu les attribuer qu'à l'avidité & au caprice des marchands de pain, (je dis marchands de pain, car il n'y plus de boulangers;) par tout j'ai trouvé ce prix bien au-dessus du grand nombre des consommateurs.

J'ai rencontré sur la route de grands convois pour Paris. Les citoyens des départemens ne les voient pas passer sans envie. A Auxerre, les habitans avoient reçu la permission

de préle
leur ville
Au re
les pluie
Voilà
votre bo
A Auxer
étoient
connue
la ci-dev
tendent
aiment p
à ceux
hins son
L'on ne
Les idées
d'un re
les cloch
la, on r
beaux o
dans les
dans cha
Les Hé
à venir
à la mu
A Dij
de Saint
on y tr
tombeau
brigands
tous ces
A Be
cathédra
des mieu
& les t
dans les
clamatio
« Vo
» prolo
» l'acce
» par l
» la su
» libert
» verte
» équiv
» parce
» sacri
Le h
Besan
leur av
Pelletie
rue Sai
logés,
Sur l
volonta
chose
labrom
Enfin
bien,
liv., &
S'il
Picheg

de prélever le cinquième des provisions qui traverseroient leur ville pour alimenter la vôtre.

Au reste, la moisson est riche par-tout. Il n'y a que les pluies qui ont un peu retardé la récolte.

Voilà pour l'article qui vous intéresse le plus dans votre bonne ville : écoutez la suite de mes remarques...

A Auxerre, les deux boutiques du feu député Maure étoient encore fermées ; on en avoit déjà ôté l'inscription connue : *Maure, député et épicier*... Les paysans, de la ci-devant Bourgogne, refusent les gros sols ; ils prétendent que ce sont des patards de terre cuite, ils n'aiment pas mieux les assignats, & ils le prouvent bien à ceux qui achètent d'eux... Les terroristes & les jacobins sont toujours en horreur, sur-tout dans les villes... L'on ne se sert plus guère de la qualification de *citoyen*... Les idées religieuses, longt tems opprimées, ont fait l'effet d'un ressort qui se relâche. Ici on place les croix sur les clochers, sur les hauteurs, sur les grandes routes ; là, on répare l'intérieur des temples ; on ferme les tombeaux ouverts & violés par les Vandales. A Auxerre, & dans les villages, on sonne l'angelus. La cloche qui reste dans chaque commune, annonce l'heure du service divin. Les Hébert & les Chaumette n'y seroient pas bien reçus à venir brûler la bible, comme ils le firent dans le tems à la municipalité de Paris, moi présent.

A Dijon, les temples ont été dévastés. Lorsque celui de Sainte-Benigne fut érigé en paroisse constitutionnelle, on y transféra, avant la démolition de la Chartreuse, les tombeaux de marbre noir des ducs de Bourgogne. Les brigands, ou l'armée volante révolutionnaire, ont brisé tous ces marbres superbes.

A Besançon, les temples ont aussi été vandalisés. La cathédrale, qui a servi d'église constitutionnelle, est une des mieux conservées. La chapelle en marbre du St-Sauveur & les tableaux sont intacts. Le Saint-Sauveur a été jeté dans les flammes. En parcourant la ville, j'y lus la proclamation suivante de la municipalité :

« Vous avez entendu des chants nocturnes, animés & prolongés avec affection ; vous avez cru y reconnoître l'accent du terrorisme. Vous avez répondu à ces clameurs par le *Réveil du Peuple*. Des agitateurs ont provoqué la suppression de cravattes vertes, & le sentiment d'une liberté fière vous a fait étaler & multiplier les cravattes vertes. Abandonnez, jeunes citoyens, ce signe au moins équivoque, non parce qu'il déplaît aux agitateurs, mais parce que la municipalité vous invite à faire ce léger sacrifice à vos concitoyens ».

Le lendemain, les cravattes vertes disparurent.

Besançon avoit aussi changé les noms de ses rues, & leur avoit substitué ceux de *Piques, San-Culottes, le Pelletier, Brutus, Maat, Châlier, Capitale, &c.* La rue Saint-Jean, où presque toutes les filles publiques sont logées, s'appelloit *rue des Droits de l'Homme*.

Sur la route de Strasbourg, j'ai rencontré une foule de volontaires qui retournoient dans leurs foyers. Si quelque chose pouvoit justifier la lâcheté, ce seroit l'état de délabrement où plusieurs se trouvent.

Enfin, me voici dans mon pays natal. Je n'y trouverois bien, si tout n'y étoit hors de prix. Le pain s'y vend 12 liv., & le vin 25 liv.

De Paris, le 28 thermidor.

S'il faut en croire un bruit assez accrédité, le général Pichegru a dû passer le Rhin le 26. Ce qu'il y a de cer-

tain, c'est que tous les préparatifs du passage étoient faits. Mais ce qui n'est gueres moins vrai, c'est que tout indiquoit que la paix étoit le vœu général de tout l'Empire, & que toutes les nouvelles venues de Bâle indiquent qu'on est à la veille d'une pacification à-peu-près générale.

Des lettres de Vannes portent que les émigrés faits prisonniers à Quiberon sont fusillés immédiatement après que leur émigration a été constatée par la commission militaire établie à Vannes.

On écrit de Montpellier, en date du 19 thermidor, que la paix avec l'Espagne a causé une joie bien vive parmi les commerçans de ce département, de même que parmi tous les vrais patriotes. Cependant cette paix n'a encore occasionné aucun changement dans les affaires commerciales ; les marchandises se soutiennent toujours à un prix fort haut, & les échanges avec l'étranger sont toujours les mêmes.

Décrivez moi le cercle de la puissance d'un homme, disoit Helvétius, je vous décrirai bientôt celui de sa justice. Quand Helvétius traçoit ce triste & véritable adage dans son livre de l'Esprit, il avoit sans doute, présent à sa vue, cette auréole plus ou moins grande de despotisme, qui entouroit alors tout homme en place ; c'est-à-dire, en puissance de faire quelque peu de bien & beaucoup de mal. La persécution de l'esprit philosophique, date à-peu-près de l'époque où parut son livre, & elle se fortifia de jour en jour, jusqu'au moment que l'heure de la liberté étant sonnée par la révolution, la pensée des hommes fut déclarée libre par le vœu de toute la nation. Mais la prise de possession de cette liberté trouva de grands antagonistes dans les héritiers de la tyrannie détruite. Ceux-ci, cependant, n'osèrent pas établir une inquisition légale contre les écrivains qui leurs déplaisoient ; ils se contentoient de les faire égorger, sous divers autres prétextes, & ils disoient toujours que la liberté des opinions étoit le *palladium* de la république. Les tyrans périrent, & il fut question de nouveau de la liberté de la presse. Peu-à-peu, les puissans trouverent que cette liberté avoit des inconvéniens, & on tenta de la circonscrire dans des bornes difficiles à poser. Voilà où nous en sommes. Le rapport sur cette grande question doit avoir lieu incessamment. Si on considère, comme on ne peut manquer de le faire, que si la liberté de la presse peut faire quelque mal particulier, cette même liberté est la pour le réparer : la discussion à cet égard sera ajournée à long terme. On observera aussi que la république, objet général du vœu national, ne peut recevoir aucun dommage ou atteinte des opinions égarées de quelques écrivains prétendus soudoyés par le royalisme ou par l'étranger. Contre une attaque extravagante à la liberté, il se présentera toujours des phalanges de vrais républicains, & la liberté triomphera des malveillans comme le courage a triomphé des armées de la coalition.

Raisonnons donc à toute espèce de guerre intestine sur les opinions, puisque c'est du calme intérieure que se forme la première de toutes les forces publiques, celle de l'opinion. Les étrangers commencent, ils ont commencé de rendre hommage à notre justice & à notre sagesse ; apprenons à nos concitoyens à apporter leur confiance & leur amour autour des loix qui vont fixer au milieu de nous la paix & le bonheur.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 28 thermidor.

Un membre, au nom du comité de législation, fait un rapport sur l'insuffisance & les inconvéniens des loix du 29 nivôse & 11 pluviôse de l'an 5°. L'assemblée, sur sa proposition, décrète que les jugemens rendus révolutionnairement depuis le 10 mars 1793 (vieux style) jusqu'au 8 nivôse de l'an 3°, contre des personnes actuellement vivantes, portant peines afflictives ou infamantes, détention ou emprisonnement, sont déclarés non avenus.

Sont réputés jugemens révolutionnaires ceux qui ont été rendus; 1°. par le tribunal révolutionnaire de Paris, 2°. par les tribunaux ou commissions populaires & autres institués à l'instar du tribunal révolutionnaire de Paris; 3°. par les tribunaux criminels des départemens, lorsqu'ils ont instruit & jugé autrement que sur une déclaration de jurés ordinaires, conformément à la loi du 16 septembre 1791, ou sur celle d'un juré spécial tiré au sort, dans le cas où la même loi, ou autres de l'assemblée constituante l'ordonnoient; 4°. par des tribunaux ou commission militaires, jugeant des individus non militaires.

Les prévenus seront renvoyés devant les tribunaux criminels: ils y seront jugés dans les formes ordinaires: néanmoins si la nouvelle peine à décerner contre eux se trouvoit plus grave que celle à laquelle ils avoient d'abord été condamnés, les tribunaux ne pourront prononcer que la confirmation de la même peine.

Le comité de législation, par l'organe d'un de ses membres, soumet à l'assemblée les difficultés qui se sont élevées sur la question de savoir, si le tiers arbitre peut prononcer seul sur les avis contraires.

L'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'aucune loi n'autorise le tiers arbitre à prononcer seul & sans le concours des arbitres divisés d'opinions.

L'assemblée avoit adopté quelques articles, que nous avons fait connoître, de trois projets de décret sur les monnoies; elle a décrété le reste aujourd'hui: en voici les principales dispositions:

Le titre de la monnoie d'argent sera de neuf parties de ce métal pur, & d'une partie d'alliage.

Il sera fabriqué des piéces d'argent d'un, de deux & de cinq francs.

Il sera fabriqué en métal de bronze épuré des piéces d'un & de cinq centimes, d'un & de deux décimes.

Ces piéces auront pour type la figure de la Liberté, avec la légende: *La République Française.*

Il sera fabriqué des piéces d'or; le titre sera de neuf parties de ce métal pur, & d'une partie d'alliage.

Les personnes qui porteront de l'or ou de l'argent à échanger à la monnoie, en recevront la valeur en piéces d'or ou d'argent.

Thibaut dit qu'on n'a donné aucune dénomination aux piéces d'or; elles ne seront regardées que comme marchandises; moyen plus facile d'échange, on se contentera donc d'en constater le titre & la valeur.

Doulcet lit une lettre du général Kellermann, qui annonce que l'armée d'Italie s'est trouvée plusieurs fois aux prises avec l'ennemi & l'a vaincu par-tout, notamment le 17; on lui a fait 34 prisonniers. Il fait s'iter des troupes vers la droite de notre armée; le général Kellermann

fait ses dispositions pour le bien recevoir. — Cette lettre est du 19.

On passe à la lecture de l'acte constitutionnel. La première question dont l'assemblée s'est occupée, a été celle de savoir, si les deux conseils résideroient dans la même ville. La commission persistoit dans son premier avis; André Dumont a soutenu le sien; il a dit que si les deux conseils habitoient dans la même commune, une faction qui se mettroit en révolte contre eux, comme aux jours du 31 mai, du 12 germinal, du premier prairial, pourroit du même coup les anéantir l'un & l'autre; si au contraire, c'étoit un des deux conseils qui cherchât à détruire l'autre, combien cela ne lui deviendroit-il pas plus facile s'il réside à côté de lui, que s'il est obligé d'aller le chercher dans une autre commune, dont la population toute entière le défendra.

Mailhe pense qu'on n'obvie à aucun de ces dangers, en séparant les lieux de la résidence des deux conseils: au contraire, s'il arrivoit que l'un des deux se mit en révolte contre l'autre, on auroit bientôt une réelle guerre civile; n'est-il pas à craindre aussi qu'on ne s'accoutume en voyant ces deux conseils éloignés l'un de l'autre, à les regarder comme deux assemblées nationales?

L'assemblée décrète que les deux conseils & le directoire exécutif résideront dans la même commune.

Thibaudeau s'élève contre l'article qui veut que ce ne soit qu'à compter de l'an 5° que les membres du directoire exécutif ne pourront pas être pris dans le corps législatif. Cet article prête à la calomnie; on dira qu'il n'a été fait qu'afin que l'on pût porter au directoire des membres de la convention.

Poultier demande le rapport de l'article qui dit qu'on n'exigera 30 ans, pour entrer dans le conseil des 500, qu'à compter de l'an 7°; déjà on répand, dit-il, que cet article a été fait pour deux membres de la convention.

Cambacérés s'élève avec force contre toute exclusion; c'est un piège, dit-il, on veut énerver la législation: qui a plus d'intérêt que la convention à ce que la constitution s'établisse & se maintienne? Plusieurs membres demandent la parole: on réclame l'ordre du jour. Je dirai tout, s'écrie Lanjuinais: l'ordre du jour par amour de la paix. Au nom du comité de salut public, l'ordre du jour est adopté sur tous les amendemens.

Le traitement des membres du directoire est fixé à la valeur de 50 mille myriagrammes de froment (10,222 quintaux).

Pelet craint qu'il n'y ait du danger à payer, soit les membres du corps législatif, soit les membres du directoire exécutif en grain. N'est-ce pas leur donner un intérêt à ce que le bled soit cher?

Lehardy & Lemoine répliquent que c'est une grande erreur que Pelet vient d'émettre; erreur qui pourroit jeter dans le public les idées & les préventiones les plus fautiveuses. Le prix du bled règle le prix de toutes les autres denrées. Si donc le corps législatif ou le directoire exécutif faisoient hausser le prix du bled pour augmenter leur traitement, ils augmenteroient en même-temps leur dépense.

Quelque discussion s'élève sur la manière dont les membres du directoire seront nommés; ils le seront par le conseil des anciens, auquel celui des 500 présentera une liste décuple du nombre des membres qui seront à nommer.

L'assemblée ratifie le traité conclu avec le Roy de Tunis.